

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 août 2011

salle communale de La Chapelle du Mont de France

Année 14 de l'APVN

Membres du bureau présents : Michel Barraud, Michel Bouchot, Matthieu Brendlen, Jean Grizard, Stephen Kerkhove, Françoise Langou, Jean-Pierre Larochette, Louis Reymondon et Christian Tarlet

Membres du bureau absents : Dany Goyon, Didier Humbert, Pascal Nugues

INTRODUCTION

Le Président, Jean Grizard, ouvre la séance devant une cinquantaine d'adhérents, de sympathisants, d'élus et de représentants d'associations environnementales.

Il rappelle que l'environnement est une priorité concrétisée par la Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution puis par les lois Grenelle I et II.

Il rappelle que l'APVN est une association purement environnementale libre de tout groupe de pression, sans connotation politique ni religieuse. Les **objectifs** de l'APVN s'articulent autour de deux axes complémentaires :

- Alerter et lutter contre les agressions à l'environnement,
- sensibiliser objectivement le grand public aux problèmes d'environnement, sans faire de propagande ni donner de leçons.

Sont ensuite rappelées les **prérogatives** de l'APVN liées à l'agrément préfectoral en environnement qu'elle a obtenu en 2006 pour l'ensemble du territoire de la Saône-et-Loire (participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement, exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, agir en réparation pour le compte de personnes ayant subi un préjudice environnemental, ...) et ses **stratégies** (s'inscrire dans les réseaux environnementaux locaux et nationaux, s'informer en assistant à différentes réunions et en rendre compte, organiser des conférences / débats, tables rondes, projections de films, sorties sur le terrain, sensibiliser les enfants des écoles, rencontrer et dialoguer avec les élus, Participer à des comités consultatifs, Monter des dossiers spécifiques, ...

L'APVN communique par voies de presse (JSL, La Renaissance) et de radio (Radio Cactus), par courrier électronique (apvn@orange.fr) et par son site web (www.apvn.org)

1 - Fonctionnement associatif

➤ Renouvellement du Conseil d'administration

Il a été procédé à la fin de la présente assemblée, comme le prévoit l'article 9 des statuts de l'APVN, au renouvellement bisannuel du tiers du conseil d'administration. Le vote s'est déroulé à bulletin secret.

Les sortants rééligibles sont : Michel Bouchot, Michel Barraud, Didier Humbert et Jean-Pierre Larochette.

- Michel Bouchot et Michel Barraud à nouveau candidats ont été réélus.
- Didier Humbert et Jean-Pierre Larochette ont souhaité, par manque de disponibilités, quitter le Conseil d'administration mais restent bien sûr adhérents de l'APVN.

Le nouveau Conseil d'administration composé désormais de 10 membres s'est réuni les 31 août et 12 septembre pour définir les fonctions de chacun des membres.

Composition du bureau déposée en préfecture le 16 septembre 2011 :

Président	Jean Grizard
Vice-présidents	Matthieu Brendlen Pascal Nugues
Trésorier	Michel Barraud
Secrétaire	Françoise Langou
Membres du Bureau	Michel Bouchot Dany Goyon Stephen Kerckhove Louis Reymondon Christian Tarlet

➤ Analyse des adhésions au 31 décembre 2010

Les 70 adhérents 2010 sont répartis pour la plupart d'entre eux sur un territoire limité par Saint Cyr, Suin et la Mère Boitier; les contingents les plus importants se trouvent sur les communes de La Chapelle-du-Mont-de-France et Dompierre-les-Ormes

L'analyse montre que les adhérents en résidence secondaire sont une minorité. Les catégories sociales professionnelles sont très diversifiées ; les 15% d'agriculteurs constituent une originalité pour ce type d'association. Les retraités sont bien sûr sensiblement plus nombreux que les actifs mais la tranche d'âge 41-65 ans est nettement dominante.

Il y a une lente érosion des cotisations depuis 2005 qui atteint 1,5 en moyenne par an. Pourtant, en moyenne, il y a 4 adhésions totalement nouvelles chaque année alors la perte annuelle moyenne d'adhérents (décès, déménagements, démissions) n'est que de 2. Nous ne gagnons pas d'adhésion durant cette période à cause des oublis transitoires de cotisations. Autrement dit, il y a chaque année davantage d'adhérents qui oublient de cotiser (en moyenne 6) que d'adhérents qui recotisent après une interruption (en moyenne 2,5).

D'après nos chiffres, il semble y avoir une cassure entre 2010 et 2011 avec une augmentation récente des cotisations.

➤ Bilan financier 2010 et budget prévisionnel 2011

La situation financière cumulée au cours des dernières années fait apparaître un résultat correct au 31 décembre 2010 et permet de soutenir des opérations d'éducation environnementale comme les rendez-vous de la Noue, tables rondes, projection de films, mais également de faire face à des dépenses imprévues liées à la lutte contre les agressions à l'environnement.

Le bilan 2010 est positif mais toutefois faible. Il n'y avait pas eu de soirée « choucroute » en 2010. Il faut aussi souligner qu'à cause des exigences de qualité, les repas APVN dégagent de moins en moins de bénéfiques, d'autant plus lorsqu'ils sont organisés à Trivy où il faut payer la location de la salle communale.

Le bilan 2011 devrait être amélioré puisque l'APVN organise ses manifestations à La Chapelle-du-Mont-de-France où la salle est gratuite pour l'APVN. De plus, la tombola, qui dégage davantage de bénéfiques que les repas, a été relancée.

2 – Relations avec les autres associations environnementales

L'APVN est adhérente indirecte à France Nature Environnement (FNE) *via* le Comité Départemental de Protection de la Nature (CDPN-71). Jean Grizard, membre du Conseil d'Administration du CDPN-71, participe au réseau Agriculture de FNE. Il a parfois été mandaté par le CDPN-71 pour le représenter à la conférence des Présidents du mouvement FNE à Paris (en 2009 et 2010). L'APVN a accueilli et organisé la réunion du 29 juin 2011 du CDPN-71 (visite de la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois et de l'arborétum de Pézanin avant la réunion)

Réunions du Conseil d'Administration du CDPN-71 : 13 septembre 2010 Plottes, 18 octobre et 23 novembre 2010 Monceau-Ragny, 24 janvier, 2 mars, 11 avril 2011 à monceau-Ragny, 29 juin 2011 à La chapelle-du-Mont-de-France. Assemblée générale du CDPN-71 le 19 mai 2011 à Sennecey –le-Grand.

L'APVN dialogue et entretient des relations d'échanges :

- avec des associations de Saône et Loire : l'APVL-C (son Président Jacques Doumet a participé à la création de l'APVN), les Jardins Partagés de Tramayes, la Forêt Fruitière de Cluny, l'ABPCN-RCEA, Collines Humaines, CAPEN-71, etc.
 - Assemblée générale de l'APVL-C le 19 mai 2011 à Berzé la ville
 - Débat sur le démarrage du jardin au printemps des Jardins Partagés de Tramayes le 11 février 2011 à Tramayes.
- avec des associations extérieures au département, notamment les Amis de la Nature du Haut Beaujolais (ANHB) de Monsols, Yonne Nature Environnement et plusieurs associations environnementales du Puy de Dôme.
 - Assemblée générale de l'ANHB le 2 avril 2011 à Monsols.

3 – Gouvernance environnementale

➤ L'APVN participe à différents comités consultatifs :

- Conseil de Développement du Pays Sud Bourgogne. Réunions les 26 mai, 23 juin, 8 et 13 septembre 2011 à Cluny.
- Comité de pilotage du Plan Climat-Energie du Pays Sud Bourgogne. Réunion du 21 avril 2011 à Mâcon.
- Comité de pilotage du plan de prévention des déchets pour le département Saône-et-Loire. Réunion du 30 novembre 2010 et 31 mai 2011 à Mâcon
- Comité de pilotage du plan de réduction des déchets pour le SIRTOM de Cluny, les communautés de communes du Tournugeois et du Val de Saône. Réunions des 29 décembre 2010 et 9 mai 2011 à Cluny. Réunion du groupe de travail sur les putrescibles le 17 juin 2011 à Cluny.
- Comité de pilotage de NATURA 2000 Cluny-Grosne. Réunion du 14 avril 2011 à Massilly, sortie du 30 avril 2011 sur le thème du crapaud sonneur à Montagny-sur-Grosne.

➤ Intervention de Jacques Doumet, Président de l'APVL-C

Un décret a été publié au Journal Officiel le 12 juillet 2011 fixant les conditions selon lesquelles les associations pourront participer aux débats sur l'environnement et qui selon certains, pourrait, « bâillonner » les petites associations de terrain et favoriser au contraire les grandes associations nationales et la structuration autour de FNE. Le nombre de 2000 adhérents serait la barre pour qu'une association soit représentative.

Jacques Doumet précise :

- que ce décret n'a pas d'effet de rétroactivité et n'interrompt pas les mandats en cours des associations agréées dans les différents comités auxquels elles participent,
- que le nombre de 2000 adhérents concerne les associations agréées dans le cadre national et non départemental,
- que la validité des agréments délivrés avant le 12 juillet 2011 expire soit le 31 décembre 2012 s'ils ont été délivrés avant 1990, soit le 31 décembre 2013 s'ils ont été délivrés postérieurement à 1990 (ce qui est le cas de l'APVN).

Jacques Doumet rappelle ensuite les différents dossiers où intervient l'APVL-C : TGV (débat le 8 novembre prochain à Mâcon), RCEA, éolien en 71, projet d'implantation d'un complexe commercial à Charnay, charte de téléphonie mobile, schéma départemental des carrières, PEDMA, Natura 2000 ...

4 - Opérations spécifiques à l'APVN

4-1 – S'informer et informer

L'APVN met l'accent sur l'éducation environnementale. Il s'agit d'informer le grand public avec le maximum d'objectivité. Pour cela, il faut éviter l'*a priori*, faire preuve de réalisme, développer l'esprit critique et s'appuyer sur des données démontrées et pas seulement sur les affirmations et images spectaculaires des différents médias

➤ 4^{ème} édition des « rendez-vous de la Noue » le 15 octobre 2010

L'APVN organise chaque année en collaboration avec le Conseil Général de Saône-et-Loire et la galerie Européenne de la Forêt et du Bois les « Rendez-vous de la Noue » qui sont des conférences/débats sur des questions environnementales d'actualité. Cette manifestation rassemble entre 80 et 150 personnes et connaît de plus en plus de succès. La première édition, en 2007, portait sur les **pesticides** (intervenant François Veillerette - MDRGF), la seconde en 2008 sur les **OGM** (Pierre Barret - INRA). La troisième édition en 2009 a été consacrée à l'utilisation des produits agricoles comme sources d'énergie pour pallier à notre dépendance énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre avec deux exemples : les **agro-carburants** (Patrick Sadones d'Énergie Durable en Normandie) et le **bois-énergie** (Henri Boniau, Galerie Européenne de la Forêt et du Bois). La quatrième édition qui s'est tenue le 15 octobre 2010, a été consacrée à l'**impact environnemental de l'élevage bovin-viande**. En effet, celui-ci n'échappe pas au questionnement environnementaliste, notamment à travers sa contribution au réchauffement climatique due aux émissions de gaz à effet de serre dont il serait responsable.

Nous avons invité Patrick Veysset, Ingénieur de Recherche Economiste à l'INRA pour en débattre. Il a au cours de sa conférence, délivré un message équilibré. Il faut bien reconnaître que la production de viande bovine est coûteuse en énergie non renouvelable et génératrice de GES (toutefois 2-3 fois moins que les transports). S'en tenir à cela serait une erreur puisqu'il faut aussi tenir compte de la multifonctionnalité de ce type d'agriculture qui a permis le maintien d'une activité et un développement rural dans des zones défavorisées. De plus, les surfaces herbagères associées constituent comme les forêts, des puits de carbone compensant en partie les émissions de GES et des zones où les agressions

environnementales sont faibles, voire inexistantes. L'élevage bovin viande se révèle donc *in fine* plus bénéfique à l'environnement que délétère, ce qui a rassuré les nombreux éleveurs présents.

La 5^{ème} édition des « rendez-vous de la Noue » se tiendra le 21 octobre 2011 à 20 heures à la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois à Dompierre-les Ormes. Elle portera sur la **problématique de l'EAU « de la source au robinet »**. La forme sera un peu différente des années précédentes puisque nous avons prévu trois interventions magistrales de vingt minutes chacune suivies du jeu des questions-réponses pendant au moins une heure.

- Les ressources locales : le contexte hydrogéologique du département, les différents types de ressources utilisées, l'organisation de leur gestion et de leur préservation.
- Les réglementations et pollutions, avec focus sur les pollutions émergentes (PCB, résidus médicamenteux et de pesticides....).
- L'implication des industriels : captage, distribution, épuration, savoir-faire en matière d'utilisation de ressources très variées (eau de mer...), résolution de problèmes de pollutions ponctuelles.....

Les trois intervenants sont issus respectivement du Conseil Général de Saône-et-Loire, de l'Université de Reims et de VEOLIA. Comme les autres années, L'APVN fera un compte-rendu des exposés et échanges avec le public, corrigé par les intervenants puis diffusé.

➤ **Projections locales de films documentaires**

La 2^{ème} projection, organisée par l'APVN le 21 janvier 2011 à la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois à Dompierre-les-Ormes, portait sur le film documentaire d'Honorine Perino « **cultivons la terre** » et a été un succès (55 participants). Dans ce film, agriculteurs et chercheurs s'allient pour illustrer et crédibiliser une vision nouvelle de l'agriculture où le progrès ne se situe plus dans une logique d'industrialisation, mais bien dans une approche sensible du monde vivant. Le film présente un foisonnement de propositions alternatives très concrètes et opérationnelles : choix approprié des variétés les plus adaptées au terrain, rotation des cultures, pas de labour profond détruisant les vers de terre et bouleversant la distribution dans le sol des bactéries aérobies et anaérobies, semis sous couvert végétal permettant moins d'intrants et de frais culturaux, lutte biologique contre les ravageurs (avec insectes et oiseaux), conservation des bosquets et des friches pour multiplier les prédateurs des ravageurs, traitements curatifs à faible dose que si nécessaire, peu ou pas d'engrais chimiques, utilisation privilégiée de l'herbe même en élevage laitier, etc...

Le débat qui a suivi a été animé par Gérard Boinon, agriculteur bressan en retraite et intervenant dans le documentaire. Le débat a été un peu long (jusqu'à 23 heures) puisque Mr Boinon a parlé de manière passionnante et convaincante de ses expériences. Son intervention est ainsi davantage apparue comme un prolongement du film que comme une réponse aux questionnements du public. Autrement dit, le débat a été plus un approfondissement du film qu'un dialogue avec des échanges.

Une nouvelle projection aura lieu en 2012 mais le documentaire n'est pas encore choisi (projets : « Bourgogne en vert du décor », « Pour quelques graines d'or » ...)

➤ **Table ronde**

Le but de cette formule est de susciter des débats plus conviviaux avec des acteurs locaux sur des thématiques très concrètes et même « pratiques » La 1^{ère} édition s'est tenue le 30 avril 2011 à la salle communale de Montagny sur Grosne (mise gracieusement à notre disposition par la municipalité) sur le thème « comment lutter contre les ravageurs des jardins de manière respectueuse de l'environnement ? »

Les personnes ressources balisant le domaine et répondant aux questions étaient :

- Francis Phely, Président de la Forêt Fruitière de Cluny, accompagné de Jean Lapalus
- Bernard Delobel, représentant des Amis de la Nature du Haut Beaujolais, ancien chercheur INRA en Biologie à l'INSA de Lyon, botaniste et spécialiste des relations plantes-insectes.
- Jacky Ramage, jardinier amateur à Meulin.
- Damien Grizard, responsable Développement de la société Biovitis qui produit des microorganismes pour l'agronomie, l'agroalimentaire et l'environnement.

Cette manifestation répondait sans aucun doute à un besoin puisqu'une soixantaine de personnes ont participé à la réunion. Toutes celles qui le souhaitaient ont pu poser des questions, faire part de leurs expériences personnelles ou débattre avec les personnes ressources invitées.

Bien que la biodiversité végétale et animale et le bon état des plantes limitent le risque des ravageurs, des traitements curatifs sont cependant nécessaires. De nombreuses recettes à base de décoctions, purins, extraits de végétaux... ont été évoquées. Il a été rappelé que bien que naturels, ces produits ne sont pas dépourvus de toxicité. La lutte biologique c'est-à-dire faisant appel à des organismes vivants (vers nématodes, insectes, champignons, microbes...) capables de tuer spécifiquement le ravageur semble la plus prometteuse. Son développement industriel est malheureusement encore limité.

L'APVN renouvellera cette forme de manifestation en 2012, vraisemblablement sur l'influence de la lune qui selon certains, semble conditionner le devenir des semis, la conservation du bois, etc...

➤ **Randonnées naturalistes**

Une douzaine d'adhérents ou sympathisants de l'APVN ont participé le 14 mai 2011 à une randonnée organisée par les Amis de la Nature du Haut Beaujolais (encadrement par Bernard Delobel et Pascal Royer), au mont St-Rigaud escaladé par la combe d'Arroy ; nous avons découvert une soixantaine d'espèces végétales, notamment des orchidées, des fougères et surtout le pavot jaune d'Ecosse qui constitue la grande originalité du site. Un diaporama de ces espèces est en cours de constitution à partir des photos prises sur le terrain par les participants.

La randonnée botanique programmée par l'APVN le 13 juin 2011 a malheureusement dû être annulée (décès de Bernard Delobel). Nous vous donnons rendez-vous au printemps 2012 pour une randonnée/réflexion sur le thème « la RCEA a-t-elle altéré la biodiversité dans la vallée de la Noue ? » en s'appuyant sur plusieurs points de visite entre le col des Vaux et Clermain. L'encadrement devrait être assuré par Pascal Royer.

➤ **Réunions thématiques auxquelles l'APVN a assisté**

- Bois et développement durable (Galerie Européenne de la Forêt et du Bois, Dompierre-les-Ormes ; CG-71)
 - 4 novembre 2010, bio-climatisme
 - 13 janvier 2011, récupération de l'eau de pluie
 - 7 avril 2011, architecture durable
 - 1^{er} septembre 2011, stratégies pour un habitat durable économiquement accessible
- Physiologie et mal des abeilles, Trambly, (salle communale)
 - 30 janvier 2011 (Mr Duclos)
- Agriculture, alimentation et santé, Charolles (Maison du charollais)
 - 2 février 2011 (F. Veillerette)

Si vous souhaitez aborder une thématique particulière, tant au niveau des conférences, que des projections de documentaires, tables rondes ou randonnées naturalistes, vos idées seront étudiées avec attention
--

4-2 – Alertes contre les atteintes à l'environnement

➤ **Tranchée ferroviaire remblayée de déchets entre 1966 et 1992 à Bois du Lin, commune de Dompierre-les-Ormes. Intervention de Mr Christian Mazué, Maire de Dompierre-les-Ormes.**

Le dépôt de déchets sur ce site a été autorisé par un arrêté préfectoral de 1966. La nature des déchets déposés est mal connue. Il s'agirait surtout d'ordures ménagères, verres, papiers- cartons, plastiques, ferrailles et de déchets de professionnels locaux (coquetiers, artisans du bâtiment, garagistes, agriculteurs...). Les dépôts sauvages par des industriels ne sont pas à écarter. Ceci suggère que le site pourrait être pollué par des métaux lourds, huiles, résidus de produits chimiques notamment de pesticides, PCB, voir dioxines à cause des incendies très fréquents. Heureusement depuis 1992, le site a été transformé en plateforme dédiée seulement aux déchets verts, déblais et gravats.

La configuration du site originel en tranchée inclinée fait que la décharge est non seulement lessivée par les eaux de pluie mais aussi par celles qui ruissellent à partir de l'amont de la tranchée (il y a fréquemment 1 mètre d'eau en amont). Le réseau hydraulique indique que ces eaux peuvent atteindre le site de Pézanin. Il y a donc un danger potentiel qu'il faut clarifier.

L'APVN a donc alerté le Maire de Dompierre sur cet état de fait puisqu'il s'avère que, s'agissant d'une ancienne décharge communale, c'est la commune qui est responsable pour mener les études et travaux éventuels de réhabilitation (vérification faite auprès des services de l'Etat par la communauté de communes de Matour). La municipalité de Dompierre-les-Ormes a ensuite développé des échanges entre le SIRTOM de Cluny, le Conseil Général et l'ADEME de manière à constituer un cahier des charges pour une étude préalable à la réhabilitation du site. Ce type d'étude, d'un coût limité, est financé à 80 % par l'ADEME et le Conseil Général. Ce cahier des charges a été corrigé par l'APVN et devrait prochainement être utilisé dans l'appel d'offre aux bureaux d'études compétents.

Il est important de souligner que sur ce dossier, la municipalité de Dompierre-les-Ormes et l'APVN ont travaillé de manière constructive en parfaite complémentarité. Les résultats de l'étude préalable conditionneront la suite à donner.

Réunion avec la municipalité les 4 septembre 2010 et 15 mars 2011

➤ Mur du château de Curtil sous Buffières

Faute d'entretien par les propriétaires, l'ensemble appelé « château de Curtil » (c'est-à-dire château et ferme attenante) tombe en ruines. Un pan de mur s'est même écroulé sur la chaussée de l'ancienne RN 79, obligeant ainsi la circulation que sur une seule voie dans un virage particulièrement dangereux. Outre le danger routier, la ruine du château détériore complètement le paysage du bourg, le rendant ainsi moins attractif dans le contexte du développement du tourisme clunisois. De plus, certains éléments comme un portail avec des inscriptions en vieil espagnol ont une valeur patrimoniale bien réelle qu'il faut préserver.

L'APVN a été saisie du problème par ses adhérents et a mis celui-ci à l'ordre du jour de son Conseil d'Administration. Il en est ressorti que l'APVN était incompétente pour s'impliquer dans un dossier trop complexe et relevant d'intérêts privés mais qu'elle faisait confiance et soutenait l'action de la municipalité appuyée par les services de l'Etat : sécurisation de la voie, arrêté de péril imminent, expertises, etc... sans mettre pour autant en péril le budget communal.

Au cours de sa rencontre avec la municipalité (Messieurs Durupt, Maire et Mazille son adjoint) du 20 avril 2011, l'APVN a constaté que la municipalité n'est pas restée inactive et a bien étudié la question sous tous les angles mais ne peut pas se substituer au propriétaire défaillant. On s'achemine donc vers un contentieux

5 - Informations sur les grands dossiers locaux impactant l'environnement et pour lesquels l'APVN est intervenue (comités de pilotage, groupes de travail...)

➤ Prévention et traitement des déchets ménagers et assimilés

Au niveau départemental

Le service public assure le ramassage sous différentes formes : collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) de la poubelle usuelle dite grise, collectes spécifiques de matériels secs, emballages, journaux... de la poubelle dite jaune (Cs mat sec), collectes spécifiques de bio-déchets ou déchets verts (Cs bio-déchets), collectes spécifiques d'encombrants, déchets dangereux (Cs) et collectes des déchetteries (déchetteries). Les tonnages collectés ainsi que leur devenir (réutilisation de la matière, valorisation biologique comme le compostage, valorisation énergétique comme l'incinération ou stockage en décharges) sont indiqués pour l'ensemble du département en 2009 dans le tableau ci-dessous à double entrée.

Ramassages		Valorisation			Enfouissement en décharge
		matière	biologique	énergétique	
OMR	132000 t	400 t	4800 t	0 t	127000 t
déchetteries	112000 t	20600 t	49700 t	1000 t	40700 t
CS matériaux secs (bacs jaunes - journaux)	46800 t	43000 t	0 t	0 t	3700 t
CS bio déchets et déchets verts	11400 t	0 t	11400 t	0 t	0 t
CS spécifiques (encombrants et dangereux)	3700 t	2700 t	0 t	0 t	1000 t

Ces collectes représentent donc au total 306000 tonnes de déchets. Cent soixante douze mille tonnes (56,3%) finissent en décharge tandis que 133600 tonnes (43,7%) sont valorisés. Notons aussi que 96 % des OMR finissent en décharge alors que ce pourcentage n'est que de 36,4 avec les déchetteries et 9,3% avec les collectes spécifiques hors bio-déchets.

La réduction des déchets ménagers est fondamentale puisqu'elle s'accompagne aussi d'une réduction des déchets industriels (liés à la fabrication des objets et produits) et économise les matières premières et les ressources naturelles à ces fabrications. On estime que 39 % des ordures ménagères pourraient faire l'objet d'opérations de prévention. Les lois Grenelle I et II exigent que les déchets ménagers et assimilés soient réduits à la source, qu'on recycle davantage la matière organique et qu'on réduise l'incinération et le stockage. Elles fixent même des objectifs chiffrés : moins 7 % en 5 ans, atteindre 45 % de valorisation matière et organique en 2015 et réduction de 15 % des quantités incinérées ou enfouies en 5 ans. Elles impliquent aussi la généralisation des plans de prévention avec des taxes incitatives et des moyens financiers de l'ADEME.

D'après les chiffres évoqués plus haut, le taux de valorisation de 45 % est presque atteint. La réduction de l'incinération ne se pose plus en Saône-et-Loire. En revanche, la réduction de la mise en décharge va de pair avec la réduction des OMR.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Plan départemental de Prévention des déchets adopté début 2011 par le Conseil Général met l'accent sur :

- la communication, la sensibilisation à l'éco-consommation, au tri (e.g. « petits gestes durables » sur le site du Conseil Général)
- Le réemploi, la réparation, la location des appareils

- Le développement du compostage
- Les actions auprès des professionnels (éco-conception, filières, circuits courts...)
- La réduction de la nocivité des déchets
- L'exemplarité des collectivités.

Au niveau Local - Intervention de Michel Maya, Maire de Tramayes et Président du SIRTOM de Cluny

Le SIRTOM de Cluny et les Communautés de Communes du Tournugeois et du Mâconnais Val de Saône (environ 30 000 habitants) ont décidé de s'engager ensemble dans le **Programme local de Prévention des déchets**.

Ce programme a d'une part un objectif quantitatif qui, conformément au Grenelle consiste à réduire de 7% sur 5 ans la quantité d'ordures ménagères en prenant des mesures et des actions en amont et d'autre part un objectif qualitatif qui consiste à réduire la nocivité des déchets et améliorer leur valorisation. Un tel programme ne peut être mené à bien qu'avec les acteurs du territoire (associations, écoles, professionnels, usagers). Il faut réussir à sensibiliser le public (modification des habitudes d'achat, de tri pour les particuliers, conduite à tenir par les entreprises, grandes surfaces ...), chacun ayant un rôle à jouer d'autant plus qu'il s'agit d'une intervention en amont (réduction à la source)

La réduction des OMR par des comportements éco-responsables, peut être très significative. Par exemple, une étude a été faite avec les scolaires de Cluny dans un supermarché où deux charriots ont été remplis à partir d'une liste de courses pré établie. Par rapport à un comportement classique, le chariot issu du comportement éco responsable induit 20% de déchets en moins et représente une économie de 35 %. Une étude approfondie des OMR a par ailleurs été faite sur le territoire concerné pour 10838 tonnes pesées en 2009. Selon l'ADEME, les usagers seraient responsables de 6651 tonnes (41 % déchets putrescibles, 15 % plastiques non valorisables, 14 % textiles sanitaires, 14 % papier, 8 % verre et 8 % cartons) plus 2446 tonnes de recyclables variés, ce qui correspond au total à 274 Kg/an/habitant. En revanche, les professionnels (hôpitaux, hôtellerie/restaurants, établissements scolaires, maisons de retraite, grandes surfaces...) produiraient 1362 tonnes d'OMR plus 278 tonnes de recyclables. Les mesures du SIRTOM sur 1203 tonnes d'OMR (bac gris) des professionnels montrent qu'ils sont constitués à 54,7 % de déchets putrescibles, 14,4 % de textiles sanitaires, 13,1 % de plastiques non valorisables. Ces données constituent un guide précieux pour déterminer les leviers sur lesquels il faudrait agir pour impacter efficacement les OMR. A l'évidence on doit se focaliser sur les fermentescibles puisque leur part dans les OMR, est majeure.

Tout ce qui n'est pas trié (poubelles grises, fourre-tout en déchetterie) est transporté à Chagny pour être mis en décharge. Il est absurde que les fermentescibles soient transportés en décharge et pas traités en partie sur place puisque cela accroît les coûts de transport. Par la suite avec la méthanisation il est par ailleurs absurde que le mélange de déchets ne soit pas appauvri en sa fraction non fermentescible puisque cela risque de compliquer le fonctionnement du méthaniseur. D'une manière comme d'une autre, les fermentescibles devraient être triés du mieux possible.

- Le SIRTOM accueille les propositions concrètes et est prêt à travailler sur ces thématiques avec les associations qui ont un rôle important pour relayer les informations. Des groupes de travail ont ainsi été constitués pour traiter du problème des déchets putrescibles (compostage, éviter les gaspillages...), des textiles sanitaires (lavables...), des papiers (publicités, papiers des administrations...) des plastiques non valorisables (suremballage...), et de la sensibilisation à l'éco-consommation (vaisselle réutilisable, consignes, informations lors de l'achat...)

➤ **Assainissement - Intervention de Michel Maya, en sa qualité de Président du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Il s'agit d'un service autonome qui permet de répondre aux obligations légales des communes et d'assurer un diagnostic de bon fonctionnement des installations particulières. Ce service est assuré dans le clunisois par deux personnes chargées d'assurer les visites à domicile. Le but étant d'améliorer notre environnement en préservant les ressources naturelles, notamment l'eau.

Le diagnostic est réalisé une première fois, puis tous les 8 ans. Des remarques ont été faites concernant les coûts des diagnostics, qui semblent élevés.

Le SPANC assure également un rôle de conseil et d'information auprès des particuliers et des collectivités.

➤ **RCEA** - Intervention de Michel Faugère, Maire de Clermain et membre de l'ADRCEA 71 :

L'APVN, avec l'appui du CDPN-71 a déposé le 1^{er} février 2011 sa contribution au débat public organisé par la Commission Nationale de Débat Public. Le document a été reçu par la Commission et intégré à ceux du débat mis en ligne sur le site internet officiel.

<http://www.debatpublic-rcea.org/docs/contributions/associations/contribution-protection-vallee-noue.pdf>

L'Etat a décidé le 24 juin 2011 la mise en concession autoroutière de la RCEA .

Se posent maintenant notamment les problèmes de la sécurité et du transfert de la circulation sur les routes départementales non adaptées à un trafic forcément accru, ainsi que le coût d'utilisation de la RCEA pour les Saône-et-Loiriens qui ont déjà payé une partie de l'infrastructure par leurs impôts.

Les réponses qui ont été faites aux questionnements du débat public, sont très « lissées » de manière à satisfaire tout le monde. En fait, rien n'est résolu puisqu'on s'en remet au concessionnaire qui n'est pour le moment pas connu. Tout dépend de ce que voudra et fera ce dernier.

Le Conseil Général a décidé d'organiser un referendum le 20 novembre 2011 pour connaître l'avis des Saône & Loirien sur la gratuité de la RCEA. Le département a en effet proposé une solution alternative à la mise en concession par une mise à 2x2 voies financée grâce au produit de l'écotaxe poids lourds. Le referendum a été contesté par le Ministre de l'Intérieur *via* le Préfet, qui a saisi le Tribunal Administratif de Dijon. Ce référendum a finalement été transformé en « votation citoyenne » dans les communes du parcours de la route.

➤ **NATURA 2000 « bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois »**

Le réseau Natura 2000 est un outil de protection à l'échelle européenne ayant pour objectif de préserver la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Il présente aussi des intérêts scientifiques sur la biologie des espèces et des écosystèmes, permet la préservation d'espèces en péril, mais il est une contrainte pour les activités économiques, notamment agricoles.

NATURA 2000 Grosne Clunysois s'étend sur 44 000 ha. Les espèces animales et végétales remarquables et habitats d'intérêt ont été définis ; parmi les plus emblématiques se trouve le crapaud sonneur à ventre jaune. Une étude exhaustive en a été faite en 2010-2011 et rapportée dans le 3^{ème} Comité de pilotage. Son habitat et sa physiologie ont été bien établis. Toutefois, on ne sait pas pourquoi il est absent dans la zone de Dompierre/Matour alors qu'il foisonne à Montagny. Des sorties ont été organisées au printemps 2011 pour mieux connaître cet animal. NATURA 2000 est mal accepté par les agriculteurs qui font remarquer avec humour que le crapaud sonneur a été mieux conservé que les agriculteurs : « pourquoi alors se préoccuper de cet animal et ajouter de nouvelles contraintes aux agriculteurs pour le protéger... »

Voir le site <http://grosne-clunisois.n2000.fr> pour en savoir plus

➤ **Plan Climat Energie du Pays Sud Bourgogne**

Le plan Climat-Energie est une émanation du Pays Sud Bourgogne. Il s'agit d'un observatoire mis en place dans chaque territoire pour aider à lutter contre les effets des changements climatiques. Le travail fait en Sud Bourgogne par Vincent Mazal (Chargé de mission) est précurseur et utilisé comme modèle pour d'autres territoires.

Un livre blanc sera produit courant novembre 2011, dans lequel les orientations stratégiques proposées sont basées sur un diagnostic qualitatif et quantitatif. Les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES) des différents secteurs de l'économie sont rapportées face aux productions d'énergie ; leurs évolutions sont prévues avec différents scénarios. Pour le moment, le Pays ne produit que 8,4 % de l'énergie qu'il consomme ; seulement 4,5 % de cette énergie peut être qualifiée de renouvelable.

Voir onglet Environnement de www.payssudbourgogne.com/plan-climat-energie/ pour en savoir plus

L'Assemblée s'est terminée par un apéritif offert par l'APVN, suivi d'un repas qui a réuni 56 convives et du tirage de la tombola organisée cette année par Nathalie Brendlen et Geneviève Grizard (83 lots ont été gagnés)